



Traité Chévi'it

Michna 5 - Chapitre 5

מאימתי מותר אדם ליקח לו את הלוף במוצאי שביעית רבי
יהודה אומר, מיד; וחכמים אומרים, משירבה החדש.

A partir de quand peut-on acheter de l'ail après la Chémita ? Rabbi Yehouda dit : immédiatement. Les Sages disent : dès que les nouveaux aulx sont nombreux



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions